



Mâcon, le 20 avril 2021

4^e ÉDITION DE LA CARTE INTERACTIVE DE LA QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET

EN SAÔNE ET LOIRE, TROP DE PESTICIDES POUR 7 % DE CONSOMMATEURS ET LA PRÉSENCE PRÉOCCUPANTE DE PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

La 4^e édition de la carte interactive de la qualité de l'eau du robinet de l'UFC Que Choisir

<https://www.quechoisir.org/carte-interactive-qualite-eau-n21241/>

montre que, si la plupart des consommateurs de Saône et Loire reçoivent une eau conforme en tous points aux critères réglementaires, 7 % d'entre eux en revanche reçoivent une eau polluée en pesticides (herbicides, insecticides et fongicides).

Elle met également en lumière les carences de la réglementation en matière de pesticides et de perturbateurs endocriniens. Au vu de ces résultats préoccupants, l'UFC-Que Choisir de Saône et Loire demande une interdiction des pesticides suspectés d'être des perturbateurs endocriniens.

Une eau conforme à la réglementation pour 93 % des consommateurs du département

L'étude par l'UFC-Que Choisir des analyses de la qualité de l'eau du robinet de la totalité des communes de France métropolitaine¹, sur la base des relevés des Agences Régionales de Santé, montre que **93 % des consommateurs de Saône et Loire** ont accès à une eau conforme à la totalité des critères sanitaires.

➤ **Des contaminations d'origine agricole dues aux pesticides**

- De l'ordre de 40 000 consommateurs, essentiellement dans des petites communes de zones rurales, reçoivent une eau non conforme.
- Les pesticides constituent la principale cause de non-conformité. Ils sont présents dans l'eau de 5 réseaux de distribution du département, alimentant 30 communes.

¹ Analyse portant sur 46 145 réseaux de distribution répartis dans les 34 638 communes de France métropolitaine, sur la période de janvier 2019 à décembre 2020, pour la cinquantaine de critères définis par la réglementation européenne (qualité bactérienne, pesticides, nitrates, aluminium, arsenic, radioactivité, etc.), avec au total plus de 34 millions de résultats d'analyse alimentant notre étude.

➤ **Alerte sur les composants toxiques des canalisations :**

Des analyses réalisées dans des logements ou à certains points localisés des réseaux de distribution font apparaître la présence de plomb, de cuivre, de nickel relargués par des canalisations vétustes, abîmées (centre, sud-est, sud-ouest du département).

Mais ces pollutions restent mal mesurées du fait d'un très faible nombre de prélèvements ; ces analyses isolées ne permettent pas de connaître l'exposition réelle des consommateurs.

➤ **Des pesticides suspectés d'être des perturbateurs endocriniens (PE), retrouvés dans une analyse sur quatre, pourtant réputée conforme.**

A la différence des autres polluants dont on peut accepter la présence tant qu'elle reste inférieure aux limites sanitaires, les perturbateurs endocriniens peuvent avoir de graves conséquences sur la santé à de très faibles doses. Ils devraient, de ce fait, être strictement interdits en application du principe de précaution.

La réglementation européenne sur les pesticides empêche en théorie la vente de pesticides ayant des propriétés PE. Mais dans la pratique, le niveau d'exigence requis pour démontrer les effets néfastes sur le système hormonal est tellement élevé qu'il rend cette réglementation totalement inopérante, laissant sur le marché des centaines de pesticides soupçonnés d'être des PE.

En Saône et Loire, pour 23 % des analyses considérées comme conformes à la réglementation, notre étude révèle la présence de pesticides soupçonnés d'être des perturbateurs endocriniens.

Néanmoins les différents types de molécules de PE sont recherchées avec d'importantes disparités locales.

L'UFC-Que Choisir de Saône et Loire invite donc chacun à vérifier la qualité de son eau potable en consultant [la carte interactive de la qualité de l'eau du robinet qui est en accès libre sur l'adresse :](https://www.quechoisir.org/carte-interactive-qualite-eau-n21241/)

<https://www.quechoisir.org/carte-interactive-qualite-eau-n21241/>

En outre, et afin de garantir une eau véritablement indemne de pesticides, limitant l'exposition des consommateurs à ces molécules particulièrement dangereuses pour la santé, l'Association demande aux pouvoirs publics d'assumer leurs responsabilités : **la santé des consommateurs d'eau doit être une priorité. Il convient donc d'interdire la commercialisation des pesticides suspectés d'être des perturbateurs endocriniens en application du principe de précaution.**